

**ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE
L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES**

**RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN ET
ÉTATS FINANCIERS**

31 MAI 2009

CONTENU

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS

Résultats et évolution des actifs nets	1
Bilan	2
Notes afférentes aux états financiers	3 et 4

Allard CA Inc.

Comptable agréé
Chartered accountant

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux membres de Association des Professeurs de L'École des Hautes Études Commerciales

Nous avons procédé à l'examen du bilan de Association des Professeurs de l'École des Hautes Études Commerciales au 31 mai 2009 ainsi que l'état des résultats et l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par la direction.

Un examen ne constitue pas une vérification et, en conséquence, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes généralement reconnus du Canada.

Allard CA Inc.

Pierre Allard CA, auditeur

Comptable agréé

Montréal, le 16 octobre 2009

**ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE
L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS NON VÉRIFIÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2009**

.1

	2009	2008
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations des membres	7 338	10 508
Intérêts et ristournes	<u>1 310</u>	<u>718</u>
	<u>8 648</u>	<u>11 226</u>
CHARGES		
Frais d'assemblées:		
Tenues	1 084	3 196
Préparation	287	218
Assurances	206	-
Fournitures audio-visuelles	33	80
Secrétariat et frais généraux de bureau	1 752	3 470
Frais de la caisse	15	18
Honoraires professionnels et frais de recherche	<u>3 431</u>	<u>2 166</u>
	<u>6 808</u>	<u>9 148</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS	1 840	2 078
ACTIFS NETS AU DÉBUT	<u>62 941</u>	<u>60 863</u>
ACTIFS NETS À LA FIN	<u>64 781</u>	<u>62 941</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE
L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES
BILAN NON VÉRIFIÉ
AU 31 MAI 2009**

.2

	2009	2008
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	64 796	63 269
Cotisations à recevoir	556	870
Frais payés d'avance	<u>1 397</u>	<u>-</u>
	<u>66 749</u>	<u>64 139</u>
 PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	<u>1 968</u>	<u>1 198</u>
	1 968	1 198
 ACTIFS NETS		
Actifs nets non affectés	<u>64 781</u>	<u>62 941</u>
	<u>66 749</u>	<u>64 139</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DU CONSEIL

 _____, administrateur

 _____, administrateur

1. STATUT ET OBJET

L'Association regroupe des membres du corps enseignant de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal et vise à promouvoir les intérêts de ses membres. L'Association n'est ni constituée et ni enregistrée et se considère comme un regroupement de personnes "bona fide".

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Informations concernant le capital

Le 1^{er} juin 2008, la direction a adopté le chapitre 1535 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), *Informations à fournir concernant le capital*, qui établit des normes relatives aux informations à fournir sur le capital de l'entité et sur la façon dont il est géré. La mise en application de ces normes par l'Association n'a eu aucune incidence sur le résultat de ses activités ou sur sa situation financière mais a entraîné l'ajout d'une note aux états financiers qui est présentée à la note 5.

Normes générales de présentation des états financiers

L'ICCA a modifié le chapitre 1400 du Manuel de l'ICCA, *Normes générales de présentation des états financiers*, y ajoutant l'exigence selon laquelle, lors de l'établissement des états financiers, la direction doit évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2008 et n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de l'Association.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation des états financiers

Les états financiers de l'Association sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

Constatation des produits

L'Association utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges futurs sont reportés et constatés au cours de l'exercice où sont engagés les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de services

L'Association reçoit des services de membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans le états financiers.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion du risque de crédit

De l'avis de la direction, l'Association n'est pas exposée à un risque important de crédit. De plus l'Association limite le risque auquel il est exposé avec ses placements, pouvant exister de temps à autre, en ne faisant affaire avec une institution financière reconnue.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des cotisations à recevoir, des frais payés d'avance et des crédateurs et frais courus est égale à leur valeur comptable en raison des échéances à court terme de ces éléments.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

L'Association définit le capital comme étant composé des actifs nets non affectés.
L'Association n'est pas soumise à des exigences en matière de capital d'origine externe.

6. RENSEIGNEMENT STATUTAIRE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités de fonctionnement, de financement et d'investissement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire sur l'évolution financière de l'Association.